



Préavis au Conseil communal

Construction d'un trottoir au chemin de la Girarde - 2^{ème}
étape – et réaménagement du carrefour Girarde-Orchez-
Vuilletaz-Bornalet – Crédit de construction

Urbanisme

Bernard Krattinger, Municipal

N° 3/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 8 janvier 2018

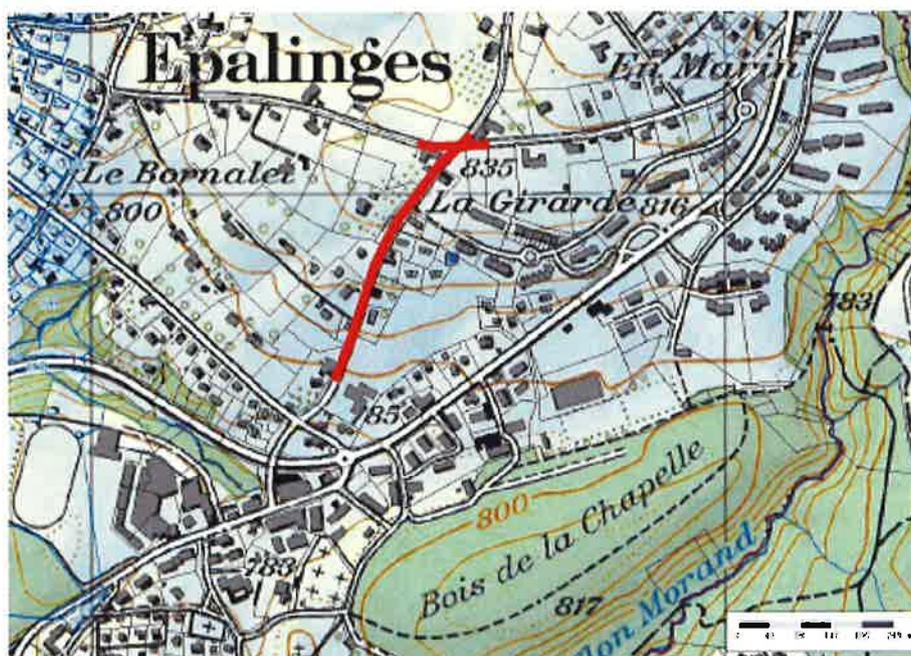


Table des matières

1	Objet du préavis	2
2	Préambule	3
3	Travaux projetés	4
3.1	Trottoir.....	4
3.2	Modération de trafic, immiscions sonores.....	4
3.3	Eaux de ruissellement, grilles	4
3.4	Eclairage public.....	4
3.5	Purge, réfection de chaussée	4
3.6	Carrefour Girarde – Orchez – Vuillettaz - Bornalet	5
3.7	Services industriels (SI)	6
3.8	Aspects fonciers.....	6
3.9	Planning	6
4	Coût des travaux	7
5	Conclusions	8

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit de construction d'un montant de **CHF 810'000.-- TTC (huit-cent dix mille)** pour la construction d'un trottoir au chemin de la Girarde - 2^{ème} étape – et réaménagement du carrefour Girarde-Orchez-Vuillettaz-Bornalet.



Situation générale



2 Préambule

Le trafic automobile et la sécurité des piétons font l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité. Régulièrement, l'Exécutif propose au Conseil communal de compléter le réseau des trottoirs, en particulier sur les routes collectrices et sur les chemins de desserte empruntés par les écoliers.

En mars 2012, le Conseil communal accordait le crédit nécessaire (préavis 04/2012) à l'aménagement d'un trottoir sur 170 m au bas du chemin de la Girarde. Cette 1ère étape de travaux répondait à un certain degré d'urgence justifié par l'édification de l'EMS «Résidence de la Girarde». Le préavis précisait que le deuxième tronçon serait construit ultérieurement.

En 2012, le Plan partiel d'affectation (PPA) "Les Orchez" était soumis à l'enquête publique. Le rapport d'aménagement (47 OAT) faisait mention de l'exigence d'une bonne accessibilité multimodale au nouveau quartier qui accueillera à terme environ 200 habitants et concluait à un accroissement du trafic de véhicules. En 2014, ce PPA « Les Orchez » a été adopté par le Conseil communal et approuvé par le canton. Un permis de construire a été délivré en 2016. Les immeubles sont actuellement en construction et devraient se terminer en automne 2018.

Le trottoir projeté sécurisera la circulation piétonne sur le chemin de la Girarde en direction ou en provenance de la Croix-Blanche, pour tous les riverains, les habitants du futur quartier des Orchez ainsi que tous ceux des quartiers alentours.

En février 2014, le Conseil communal a déjà octroyé un crédit de CHF 868'000.- (préavis 06/2014) en vue d'établir le système séparatif des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) dans le chemin de la Girarde, sur la demi-chaussée gauche montante. Du point de vue de la chaussée, ces travaux prévoyaient une réfection sur la largeur de la fouille. Ce chantier s'est terminé début 2015.

Le projet dont il est question aujourd'hui a été soumis à l'examen préalable de la Direction générale de la Mobilité et des routes (DGMR) de juin à septembre 2017. Les quelques remarques issues de cet examen ont été prises en compte pour l'établissement du dossier d'enquête.

La mise à l'enquête du projet de trottoir et réaménagement du carrefour Girarde-Orchez-Vuilletaz-Bornalet, ainsi que des emprises et servitudes, a été ouverte du 25 octobre au 23 novembre 2017. Elle a soulevé une opposition qui a été retirée par son auteur suite aux explications et garanties données par la Municipalité. Deux observations ont également été formulées quant à des détails de réalisation des travaux.



3 Travaux projetés

3.1 Trottoir

Le chemin de la Girarde est actuellement bordé d'un faux-trottoir (marquage à la peinture d'une bande longitudinale pour piétons selon OSR¹ 6.19) situé à gauche dans le sens montant.

Le projet consiste à aménager un trottoir d'une largeur de 1.70 m situé sur le bord droite en montant sur une longueur d'environ 398 m, dans le prolongement du premier tronçon inférieur et reliant le futur quartier des Orchez. Dans le tronçon supérieur du chemin de la Girarde, sur 87 m, le trottoir sera séparé de la chaussée par une bande végétale de 0.80m de largeur. Le nouveau trottoir sera bordé d'une bordure type Etat, côté chaussée et d'une bordurette béton 8/25 en arrière trottoir.

3.2 Modération de trafic, immiscions sonores

Le gabarit de la chaussée (actuellement env. 5.00 m) sera maintenu. Au droit de la parcelle 572, la largeur sera abaissée à 4.20 m. De même, au droit de la parcelle 637, la largeur de la chaussée sera de 4.50 m. Ces rétrécissements contribueront à la modération du trafic le long du ch. de la Girarde, tendant ainsi à abaisser les immiscions sonores, ceci afin de respecter l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Le passage piétons existant à hauteur du chemin de la Caboletaz sera effacé, car n'ayant plus d'utilité.

3.3 Eaux de ruissellement, grilles

Les eaux de ruissellement seront récupérées par 11 nouvelles grilles à aménager. Ces travaux nécessiteront par endroits, quelques fouilles de raccordement jusqu'au collecteur d'eaux claires posé en 2015.

3.4 Eclairage public

Les 7 luminaires existants fixés en console sur des poteaux d'alimentation électrique aérienne seront remplacés par 15 nouveaux candélabres implantés du côté du trottoir. Il s'agit de prolonger le nouvel éclairage installé sur le tronçon inférieur (7 luminaires). Hormis la façon des socles de candélabres, des fouilles de raccordement seront nécessaires entre le tube d'éclairage public en attente et chaque nouveau luminaire.

Le concept d'éclairage est établi en conformité du Plan lumière d'Epalinges. Il a pour objectif d'augmenter la sécurité routière et de la mobilité douce, en limitant la consommation d'énergie et la pollution visuelle générée par l'éclairage.

3.5 Purge, réfection de chaussée

Le projet prévoit la réfection du chemin de la Girarde par des purges locales de l'encaissement, avec une réfection partielle du revêtement. La pose d'une couche d'usure (tapis) sur toute la largeur sera inscrite au programme communal d'entretien des rues, routes et chemins ; elle fera l'objet d'une demande de crédit générale ultérieure.



3.7 Services industriels (SI)

Les différents services (Citycable, SEL, Eau et Swisscom) profiteront des travaux dans le carrefour pour remplacer les conduites souterraines nécessaires et procéder au déplacement de la borne-hydrante ainsi que de l'agrandissement des armoires télé-réseau, fibre optique et électriques, en les intégrant à l'aménagement de la nouvelle placette.

3.8 Aspects fonciers

Ces travaux sont réalisés en grande partie sur le domaine public communal. Toutefois ils nécessitent des empiètements sur les parcelles privées. Les propriétaires concernés ont été consultés. Dans un premier temps, ils ont donné leur accord oral pour céder le terrain utile à cet aménagement. Formellement, des conventions ont été signées pour acquérir les droits nécessaires à la réalisation du projet sous deux formes, ceci, à convenance des propriétaires.

Les emprises sur les parcelles 579, 580 seront acquises par conventions volontaires d'échange de terrain m²/m² et sur la parcelle 597 par achat. Ces surfaces seront ensuite décastrées par transfert au domaine public communal.

Pour les 6 parcelles 564, 2719, 2779, 572, 1013, 2823, les droits seront acquis par la constitution d'une servitude personnelle de passage public à pied et pour tous véhicules en faveur de la Commune d'Epalinges.

3.9 Planning

Sous réserve de l'obtention du crédit, ces travaux débiteront en principe début avril 2018. Leur durée probable sera de 6 mois.

Toutes mesures seront prises pour assurer l'accès aux propriétés riveraines en tout temps. Les riverains recevront toutes informations utiles avant le début des travaux.



4 Coût des travaux

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la loi sur les marchés publics. Le tableau suivant détaille les montants des travaux:

TRAVAUX		
Génie civil	530'000.00	
Eclairage public (candélabres et installation)	53'000.00	
Aménagements paysagers en bordure des parcelles privées	30'000.00	
Signalisation et marquage	6'500.00	
Mobilier urbain et plantations sur le domaine public	13'000.00	
TOTAL TRAVAUX		632'500.00
HONORAIRES TRAVAUX		
Honoraires ingénieur civil	82'000.00	
Géomètre pour relevés et implantations	12'000.00	
Géomètre pour abornements et cadastration	10'000.00	
Indemnités	8'500.00	
TOTAL HONORAIRES TRAVAUX		112'500.00
TERRAIN		
Acquisition terrain	5'000.00	
Frais de notaire pour acquisition et échanges	4'000.00	
Géomètre pour procédure acquisition et emprises	14'000.00	
TOTAL TERRAIN		23'000.00
DIVERS ET IMPREVUS		
Assurance TC MO	2'000.00	
Divers et imprévus	40'000.00	
TOTAL FRAIS DIVERS		42'000.00
TOTAL DE LA DEMANDE DE CREDIT (TTC)		810'000.00

Ce projet de création d'un trottoir au chemin de la Girarde - 2^{ème} étape – et réaménagement du carrefour Girarde-Orchez-Vuillettaz-Bornalet est inscrit au plan des investissements 2018/2022 pour un montant de CHF 1'310'000.-.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 15'106.50 (calculée à 1.865 %, sur un montant de CHF 810'000.-).



5 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

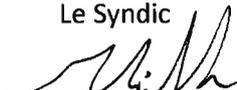
LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis No 3/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 810'000.-- TTC (huit-cent dix mille) destiné à la création d'un trottoir au chemin de la Girarde - 2^{ème} étape – et réaménagement du carrefour Girarde-Orchez-Vuilletaz-Bornalet, tel que présenté dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Maurice Mischler

Le Secrétaire a.i.

René Parrat

Annexe: plan du projet (superstructure)



Commune d'Espinges
 Projet : aménagement des Halles - Zone A000
 Situation - Superstructure
 Étude 1/2500
 Date de l'étude : 14/05/2017
 Révisé par : 2016
 Dessiné par : 2016
 Vérifié par : 2016
 Approuvé par : 2016

Logo of BHNS SA (Bâtiments, Habitat, Nuisances, Sécurité, Aménagement)

LEGENDE

- PROJET
- EXISTANT
- CHANGEMENT DE DESTINATION
- CHANGEMENT DE COULEUR
- CHANGEMENT DE NATURE
- CHANGEMENT DE HAUTEUR
- CHANGEMENT DE PENTE
- CHANGEMENT DE VOLUME
- CHANGEMENT DE COORDONNÉES
- CHANGEMENT DE NIVEAU
- CHANGEMENT DE PROFIL
- CHANGEMENT DE PENTE
- CHANGEMENT DE VOLUME
- CHANGEMENT DE COORDONNÉES
- CHANGEMENT DE NIVEAU
- CHANGEMENT DE PROFIL